



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE DES EDUCATEURS DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DU CADRE D'EMPLOIS DES
D'EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES
ET SPORTIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE
L'ANNEE 2024

L'examen professionnel est ouvert aux :

- éducateurs des activités physiques et sportives de 1ère classe comptant 3 années de services dans le grade au plus tard le 31 décembre 2024.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°501 CM du 14 mai 1996.

ATTESTATION DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : NOM marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Tel : Courriel (2) :

Entité et lieu d'affectation :

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

Dans quel domaine souhaitez-vous effectuer l'examen professionnel ? :

(Cochez l'option souhaitée mais un seul choix possible et définitif)

- L'organisation et la promotion d'un service des sports
- Les techniques et méthodes de l'entraînement sportif
- La conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ? Oui Non

***Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Attention : Les dossiers d'inscription devront obligatoirement être postés à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, B.P. 124 – 98713 Papeete - Tahiti, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **5 mars 2024** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La date des épreuves d'admissibilité est prévue à compter du **4 avril 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Papeete**.

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **16 mai 2024**.

Fait à : le : ___ / ___ / 2024

Signature du candidat :